

Association BBKA

Madame Hélène GENIN
26, rue de Bourgogne
75007 Paris

Paris, le 5 août 2022

PariSeine - Déclaration sur l'honneur

Palmarès BBKA 2022 - Distinction « Intensité Bas carbone »

Pour la première édition du Palmarès BBKA en 2022, l'Association BBKA souhaite mettre en lumière les acteurs de toutes tailles qui s'engagent fortement dans l'immobilier bas carbone avec une part de leur production en bâtiments BBKA excédant 30%.

Je soussigné(e) Madame Ariane BOULEAU, agissant en qualité de Directrice générale, membre de direction pour la société PariSeine, atteste sur l'honneur que PariSeine respecte les conditions suivantes sur la période comprise entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 juillet 2022 :

- avoir au moins 1 opération avec une demande de label BBKA déposée (ou obtenu un label au stade conception ou réalisation) sur la période et la production totale considérée
- avoir engagé en demandes de labels BBKA un minimum de 30 % de la production totale sur la période considérée.
- transmettre à l'Association BBKA ci-après la liste de toutes les opérations concernées et celles BBKA (cf. tableau ci-après)
- accepte que cette liste soit rendue publique sur le site de l'Association BBKA.

Le périmètre considéré pour la production totale est celle « en cours sur la période » c'est-à-dire les opérations en maîtrise d'ouvrage :

- faisant l'objet d'un dépôt de PC ou d'un audit de conception antérieur au 31 juillet 2022 et non livrée
- ou faisant l'objet d'un audit de réalisation sur la période comprise entre le 1er novembre 2021 et le 31 juillet 2022.

Je pose la candidature de PariSeine pour recevoir la distinction « Intensité Carbone » lors du Palmarès BBKA 2022 des Maîtres d'ouvrage bas carbone.

La distinction BBKA 2022 « Intensité Carbone » sera remise lors des Trophées BBKA au SIBKA - Salon de l'Immobilier Bas carbone - Vendredi 23 septembre 11h50-13h00. Le récipiendaire présent lors des Trophées sera Ariane BOULEAU, Directrice générale de PariSeine.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



Ariane BOULEAU
Directrice générale

GIE PariSeine

SIRET : 840 691 232 00028 - NAF : 6619A
19, boulevard Henri IV - 75004 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 88 84 00
www.pariSeine.fr - contact@pariSeine.fr

Liste récapitulative des opérations à transmettre
Palmarès BBCA 2022 - Distinction "Intensité Carbone"

Liste des opérations de l'année en Maîtrise d'ouvrage
Dépôt PC+Conception+Réalisation

Nom de l'opération	Ville	Code postal	Résidentiel/Bureaux/ Autres Tertiaires	SDP (m ²)	Etat : PC/Conception/Réalisation (avec date)	Opérations BBCA (Demande/Conception/Réalisation) <u>OU</u> Non BBCA <u>OU</u> BBCA non applicable (*)	Certificateur	Date de la signature du Contrat Label BBCA (JJ/MM/AAAA)
OASIS	Paris	75014	Autres tertiaires	1 955 m ²	PC (dépose en juin 2021, arrêté en mars 2022)	Non applicable (rénovation d'un bâtiment "autre tertiaire")	-	-
				1 955 m ²		Opération BBCA (Demande)	Certivea	29/10/2021
Paris Puces	Paris	75018	Autres tertiaires	6 665 m ²	PC (dépose en mai 2021)	Opération BBCA (Demande)	Certivea	09/04/2021
Orion 55	Paris	75015	Bureaux	2 340 m ²	PC (dépose en décembre 2021, arrêté en mai 2022)	Opération BBCA (Demande)	Prestaterre	20/04/2022

<i>En synthèse</i>	Opérations BBCA	Opérations Non BBCA	Opérations BBCA non applicable (*)	% Opérations BBCA par rapport au Total (déduction faite des opérations BBCA non applicable)
Nombre d'opérations	3	0	0	100%
Nombre de m ²	10960	0	1955	100%

Si le % BBCA obtenu est supérieur ou égal à 30%, vous êtes éligible à recevoir la distinction "Intensité Carbone" du Palmarès BBCA 2022

(*) BBCA non applicable = cas où le label BBCA est inexistant - à préciser (ex : rénovation d'un bâtiment "autre tertiaire"...)